

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 4973-6 Séance du - 8 SEP. 2006 REÇU A LA PRÉFECTURE 1 2 SEP. 2036

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET « LES CHEMINS D'ART »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE une subvention de 2.040 € à l'association pour la convivialité et les loisirs en agglomération mulhousienne (ACLAM) au projet « Les Chemins d'Art », proposé par le service de Psychiatrie Générale du Centre Hospitalier de Mulhouse.

PRECISE que la dépense correspondante d'un montant de 2040 € sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 58, nature 6574 du Budget Départemental.

Acte certifié exécutoire	
Réception par le Préf <b>ét 2 SEP. 2006</b> Publication	LE PRESIDENT
Pour le Président du Conseil Général et par délégation  Ludovic LIONS	Charles BUTNER
Adoptévoix contreabstentions	